

**Nominations
de chargés
de mission et
de conseillers
au Premier
ministère**

Lire page 4

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

N° 8305 DU JEUDI 09 JUIN 2022

■ PRIX : 20 MRU

**Le FMI apprécie les
progrès substantiels
dans l'amélioration
du cadre juridique
de la gouvernance
en Mauritanie**

Lire page 5

Au Conseil des Ministres :

Vers la prise en charge progressive de tous les citoyens non couverts actuellement par l'assurance maladie



Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 08 juin 2022, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté un projet de décret portant création, or-

ganisation et fonctionnement d'un établissement Public à caractère administratif « Caisse Nationale de Solidarité en Santé » (CNASS) dénommé INSAV. La création de l'établissement public INSAV, objet du présent projet de décret, intervient dans l'objectif

d'une prise en charge progressive de tous les citoyens non couverts actuellement par l'assurance maladie, soit près de 70% de la population.

Cet établissement a pour mission de gérer un régime d'assurance maladie volontaire destiné principalement et

non exclusivement aux travailleurs et autoentrepreneurs de l'économie informelle rurale et urbaine comme les travailleurs indépendants, les artisans, les commerçants, les éleveurs, les agriculteurs et autres.

Lire page 3

Le ministre des Affaires étrangères participe à Rabat à la réunion ministérielle atlantique



La réunion ministérielle des pays d'Afrique à façade atlantique s'est tenue mercredi dans la capitale marocaine, Rabat, avec la participation d'une délégation mauritanienne conduite par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens

de l'Extérieur, M. Mohamed Salem Ould Merzoug. Plus d'une vingtaine de pays de la façade atlantique participent à cette réunion de haut niveau dont 15 parmi eux sont représentés au niveau ministériel.

La rencontre vise à élargir la

concertation régionale afin de cristalliser une vision africaine commune sur cet espace vital, promouvoir une identité africaine atlantique et défendre d'une seule voix les intérêts stratégiques du continent.

Lire page 4

Clôture des Assises nationales de partage et de concertation sur le 2^{ème} plan d'action de la SCAPP (2021-2025)



Les Assises nationales de partage et de concertation sur le deuxième plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospé-

rité partagée (SCAPP 2021-2025) ont été clôturées, mercredi soir à Nouakchott.

Lire page 6

CAN 2023 :

**Les Mourabitounes tiennent
tête aux Panthères du Gabon
et restent en tête du groupe I**

Lire page 12

Face à la Covid-19 :

La vaccination et les gestes barrières sont la meilleure prévention



Adresses Utiles

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

Commissariats de Police

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

Hôpitaux

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS
ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIEENNE D'INFORMATION



Directeur de Publication,
Directeur Général de l'AMI :

Mohamed Fall Oumeir Beye

Directeur de la Rédaction :

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef :

khalilou Diagana

SECRETAIRE DE REDACTION :

Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette :

El Hadrami Ould Ahmedou

Email: had.mac@gmail.com

Tirage : Imprimerie nationale

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Agence de Développement Urbain (ADU)

Commission de passation des Marchés Publics

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Appel d'Offres national n°: 13/ CPMP-MHUAT/2022

Pour la réalisation des travaux d'aménagement de cinq (5) places à Nouakchott, répartie en deux lots distincts.

Lot n°1 : aménagement de trois places publiques, au secteur 17 à Riyadh (1000 m²), au secteur 16 à Riyadh (1800 m²) et à bouhdida sud à Toujounine (8625 m²).

1. Référence de publication : 25/03/2022 sur armp.mr.
2. Date limite de dépôt des offres : 28/04/2022 à 12h : 00
3. Nombre d'offres reçues : dix (10) offres
4. Montant de l'offre retenue : Treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante ouguiya (13 998 250 MRU TTC) avec un délai d'exécution de 8 mois.
5. Nom et adresse de l'attributaire: EMC

Adresse : TEL/00 222 45 25 50 06 /22 30 29 08, Ilot L, lot n°75 Ksar, Nouakchott/Mauritanie

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le, 26/05/2022

Personne Responsable des Marchés Publics

Maaouiya Boye

Adresse : KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; Tél: /45240149 Adresse
mail :cmdhuat@gmail.com

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Agence de Développement Urbain (ADU)

Commission de passation des Marchés Publics

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Appel d'Offres national n°: 13/ CPMP-MHUAT/2022

Pour la réalisation des travaux d'aménagement de cinq (5) places à Nouakchott, répartie en deux lots distincts.

Lot n°2 : aménagement de deux places publiques, au secteur 22 à Toujounine (4800 m²), à Hay Askery Sud à Toujounine (5600 m²).

1. Référence de publication : 25/03/2022 sur armp.mr.
2. Date limite de dépôt des offres : 28/04/2022 à 12h : 00
3. Nombre d'offres reçues : dix (10) offres
4. Montant de l'offre retenue : Douze millions quatre cent quinze mille trois cent ouguiya (12 415 300 MRU TTC) avec un délai d'exécution de 8 mois.
5. Nom et adresse de l'attributaire: SOC

Adresse : TEL/00 222 36 64 57 55, BMD n°47, Nouakchott/Mauritanie

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le, 26/05/2022

Personne Responsable des Marchés Publics

Maaouiya Boye

Adresse : KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; Tél: /45240149 Adresse
mail :cmdhuat@gmail.com



Au Conseil des Ministres :

Vers la prise en charge progressive de tous les citoyens non couverts actuellement par l'assurance maladie



Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 08 juin 2022, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

-Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement Public à caractère administratif « Caisse Nationale de Solidarité en Santé » (CNASS) dénommé INSAV.

La création de l'établissement public INSAV, objet du présent projet de décret, intervient dans l'objectif d'une prise en charge progressive de tous les citoyens non couverts actuellement par l'assurance maladie, soit près de 70% de la population.

Cet établissement a pour mission de gérer un régime d'assurance maladie volontaire destiné principalement et non exclusivement aux travailleurs et autoentrepreneurs de l'économie informelle rurale et urbaine comme les travailleurs indépendants, les artisans, les commerçants, les éleveurs, les agriculteurs et autres.

-Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Rosso.

-Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Akjoujt

-Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de Laboratoire National de Contrôle de la Qualité des Médicaments.

- Projet de décret portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Santé Publique de Sélibabi.

-Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilières (ISKAN).

Le Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur par intérim, a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure. Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Premier Ministère
Mécanisme National de Prévention de la Torture

Secrétaire Générale : Fatimetou Mint Dehhy.

Secrétariat Général de la Présidence de la République

Haut Autorité de la Presse et de l'Audiodisuel

Secrétaire Général : Lagdhaf Oul Khay, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur

Cabinet du Ministre

Chargé de mission : HaIssni Ould Lefghih, précédemment Conseiller au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Cabinet du Ministre

Chargé de mission : Isselmou Ould Meinouh précédemment Conseiller au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs

Cabinet du Ministre

Inspection Interne

Inspecteur : Bah Ould Bedda, précédemment cadre au même Ministère.

Administration Centrale

Direction Générale des Politiques et des Stratégies de Développement

Directeur Général : Yeslem Hamdane, précédemment Directeur Général de la Coordination de l'Action Gouvernementale au Secrétariat Général du Gouvernement.

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif

Cabinet du Ministre

Chargé de mission : Mohamed Saleck Bembary, précédemment chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère de la Santé

Cabinet du Ministre

Inspection Interne

Inspecteur : Dr. Sid Ahmed Ould Bechir.

Etablissements Publics

Hôpital de l'Amitié

Directeur Adjoint : Dr. Naji Ould Khatri, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère de la Transition Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation

de l'Administration
Cabinet du Ministre

Chargé de mission : Amar Ould Isselmou, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie

Cabinet du Ministre

Chargée de mission : Hbibba Mint Ahmedou, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Etablissements Publics

Société Maaden de Mauritanie

Directeur Général Adjoint : Mohamed Yahya Ould Ahmedou Ghadhi, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Etablissements Publics

Société Mauritanienne d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux

Directeur Général : Mohamed El Moutar Ould Sidi El Haccen.

Ministère de l'Equipeement et des Transports

Cabinet du Ministre

Chargé de Mission : Babe Mint Abade, précédemment Conseiller au Cabinet du Premier Ministre.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Etablissements Publics

Office Nation de l'Assainissement

Directeur Général : Mohamed Lemine Ould Khatry, précédemment Directeur Général de la Société Mauritanienne d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Etablissements Publics

Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de de l'Enseignement Supérieur

Directeur Adjoint : Sidi Ould Mohamed Abdellahi, précédemment Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre.

Secrétariat Général du Gouvernement

Administration Centrale

Direction Générale de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Directrice Générale : Salka Mint Maalainine Robert, précédemment Conseiller au Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs.

Le porte-parole du gouvernement :

L'Etat subventionne le prix de chaque litre de carburant à 200 MRO

Le ministre de l'Education nationale et de la Réforme du Système éducatif, porte-parole du gouvernement, M. Mohamed Maalainine Ould Eyih, a déclaré, mercredi à Nouakchott, que l'Etat subventionne chaque litre de carburant acheté par le citoyen à 200 MRO, et chaque kilo de gaz butane à 50% de son prix réel pour un montant global de 73 milliards MRO.

Réagissant à une question sur les hydrocarbures, le ministre a déclaré, dans ses commentaires sur les résultats du Conseil des Ministres, que ce soutien intervient dans le but de prendre en compte les intérêts des citoyens ; intérêts qui sont toujours l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement, surtout à la lumière de la hausse significative des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux.

Le porte-parole du gouvernement a expliqué que le Conseil des Ministres a examiné et adopté un ensemble de projets de décrets dont un portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif « Caisse Nationale de Solidarité en Santé » (CNASS) dénommé INSAV.

Il a indiqué que la création de l'établissement public INSAV, objet du présent projet de décret, intervient dans l'objectif d'une prise en charge progressive de tous les citoyens non couverts actuellement par l'assurance maladie, soit près de 70% de la population, sachant que le nombre des assurés dans le pays ne dépasse pas un taux de 30% dont 15% avec la contribution des bénéficiaires qui sont des travailleurs.

« Les autres sont couverts par l'Etat par le biais de la délégation Taazour, en application des directives de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani », a précisé le ministre.

Interrogé sur les cas de délestage qui se multiplient, M. Eyih a déclaré que de grands projets sont en cours, et leurs résultats seront graduellement obtenus et ils apporteront des solutions à moyen et court termes à ces problèmes.

Il a ajouté que toutes les moughataas seront équipées avec de très bons générateurs qui mettront fin aux phénomènes de délestage, et que la SOMELEC déploie d'intenses efforts en matière de production et de distribution de l'électricité, sur-



tout les lignes de haute tensions, en plus de l'effort constant entrepris par l'Etat pour rendre l'électricité disponible.

« Des insuffisances persistent encore et résultent des conditions de production, de maintenance et d'importation des hydrocarbures. Ce sont des aléas qui surviennent et n'ont rien à avoir avec l'offre du produit », souligne-t-il.

Au sujet de la suspension de la concertation, le porte-parole du gouvernement a précisé que les parties concernées ont décidé de l'a suspendre momentanément pour garantir la participation de tous les partis politiques. « La concertation est toujours ouverte pour atteindre ses objectifs ».

En réponse à une question relative à la visite de la délégation algérienne, le porte-parole du gouvernement a souligné qu'elle était d'une grande réussite, et s'est soldée par la signature de plusieurs conventions de nature à raffermir la coopération dans les domaines des hydrocarbures et des mines, et qu'un comité technique a été mis en place pour assurer le suivi des accords.

Répondant à une question sur la politique de décentralisation des examens, M. Eyih a affirmé que la décentralisation est une politique du gouvernement pour rapprocher l'administration des citoyens, et que son département a pris des initiatives pour la matérialiser de manière totale dans le concours d'entrée en première année du collège, et partiellement au niveau du brevet.

Au niveau du baccalauréat, le processus de décentralisation serait retardé pour une période, compte-tenu de son caractère de confidentialité. La politique de décentralisation de l'éducation en était encore à ses débuts, et qu'elle se poursuivrait », a conclu le porte-parole du gouvernement.

Nominations de chargés de mission et de conseillers au Premier ministre



Le Premier ministre a annoncé aujourd'hui, mercredi qu'en vertu d'un arrêté du Premier ministre sont nommés :

Chargés de mission :

- Mohamed Lemine O Raghani
- Mekfoula Mint Agatt
- Yaabed O Hanena
- Wehba Cheikhna Mohamed Laghdaf

Conseillers :

- Conseiller Chargé des questions de Sécurité Général de Brigade de l'Armée : Dhehby Javar
- Conseillère Chargée des Affaires Politiques : Hindou Mint Ainina
- Conseiller Chargé de la Communication : Ahmed Saleck
- Conseillers du Pôle Gouvernance :
- Justice : Ahmed Salem Meyabe
- Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Réformes : Kane Ibrahima

- Décentralisation et Aménagement du Territoire : Mohamed Elmoctar Ballaty
- Environnement Ethmane Ould Boubacar
- Suivi et Évaluation Fall Khayar

- Conseillers du pôle Solidarité et Protection Sociale :
- Emploi et Travail : Khattary Boye
- Affaires sociales, Genre et Personnes vulnérables : Khadijetou Sghair
- Droits de l'Homme : Mohamed Ely Telmoudi
- Sécurité alimentaire : Moutha Elhadj

- Conseillers du Pôle Économie et Finances :
- Économie et Finances : Abderrahim Didi
- Pétrole et Mines : Mohamed Elmoctar Sidi Mohamed
- Pêches : Ahmed MBarek Meissa
- Commerce et Industrie : Mohamed Brahim Elkowry

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

- Agriculture et Élevage : Mohamed Lemine Hamady
- Tourisme et Artisanat : Fatimetou NDiayane
- Conseillers du Pôle Villes et Infrastructures :
- Énergie : Elhoussein Mohamed Ely
- Urbanisme Habitat/Bâtiments : Issagha Diagana
- Transports : Mohamed Mahmoud Sidi
- Hydraulique et Assainissement : Mohamed Kankou
- Numérique : Elhacen BABA
- Conseillers du Pôle Capital Humain :
- Affaires islamiques : Dedde Tolba
- Éducation Nationale, Enseignement supérieur et Recherche scientifique : Houda Babbah
- Santé Hampaté : Ba
- Culture, Jeunesse et Sport Abdi Salem Cheikh Saad Bouh Cheikh Tourad

Le ministre des Affaires étrangères participe à la réunion ministérielle des pays d'Afrique Atlantique

La réunion ministérielle des pays d'Afrique de la façade atlantique s'est tenue mercredi, dans la capitale marocaine, Rabat, avec la participation d'une délégation mauritanienne conduite par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, M. Mohamed Salem Ould Merzoug.

Plus d'une vingtaine de pays de la façade atlantique participent à cette réunion ministérielle de haut niveau, dont 15 pays représentés au niveau ministériel.

La rencontre – qui se déroule dans un contexte régional et international très complexe – vise à élargir la concertation régionale afin de parvenir à une vision africaine commune sur cet espace vital, promouvoir une identité africaine atlantique et défendre d'une seule voix les intérêts stratégiques du continent.

Les travaux de la réunion ministérielle s'articulent autour de trois thèmes liés au "dialogue politique, sécurité et sûreté", "l'économie bleue et la cyber-connectivité", et "l'environnement et l'énergie".

A l'ouverture de la rencontre, le ministre des affaires étrangères a abordé le contexte de sa tenue caractérisé



par les efforts déployés par le continent africain pour faire face aux répercussions des crises et conflits internationaux. Ce contexte est également marqué par la recherche de partenariats innovants capables de proposer des solutions aux problèmes structurels et conjoncturels dont souffrent actuellement les différents pays africains concernés, notamment les répercussions de la pénurie et subséquemment des prix élevés des approvisionnements alimentaires et pétroliers, en plus des répercussions de la pollution ma-

rine et de la surpêche. M. Mohamed Salem Ould Merzoug a également apprécié le travail préparatoire de la réunion effectué par le Comité d'experts sur les trois axes mentionnés ci-dessus. Il a souligné l'importance que revêt la prise en compte du défi de la migration clandestine, notamment par la mer et les tragédies et autres répercussions qui font chaque année des centaines de victimes africaines, et rappellent la vulnérabilité des pays du continent face à des défis majeurs posés à différents niveaux.

Retour à Nouakchott du ministre des Finances

Le ministre des Finances, M. Isselmou Ould Mohamed M'Bady a regagné Nouakchott, mercredi en provenance de la ville égyptienne de Charm el-Cheikh, où il a participé aux assemblées annuelles du groupe de la Banque islamique de développement (BID), que cette ville a abritée pendant la période du premier au quatre juin courant. En marge de sa participation à ces rencontres le ministre a signé, avec le Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement et le Directeur Général de la Société Islamique Internationale de Financement du Commerce, deux conventions de



financement en faveur de la Société Mauritanienne d'Electricité (Somelec) et du projet d'appui aux services de santé maternelle et néonatale en Mauritanie.

Le ministre était accompagné au cours de cette visite par M. Mohamed Lemine Ould Tar, chargé de mission au ministère.

Le ministre des Affaires Économiques reçoit le représentant de l'Unicef



Le ministre des Affaires Économiques et de la Promotion des secteurs productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane, a reçu mercredi en audience à Nouakchott, le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en Mauri-

tanie, M. Marc Lucet. La rencontre a porté sur les relations de coopération entre la Mauritanie et cette organisation onusienne, et les moyens de les renforcer et de les développer, notamment dans le domaine économique.

Retour de Genève du ministre de la fonction publique

Le ministre de la Fonction publique et du Travail, Mohamed Ould Abdallahi Ould Ethmane, a regagné Nouakchott mercredi en provenance de Genève, où il a participé à la 101ème session de la Conférence Internationale du Travail. Le ministre était accompagné dans cette mission par une délégation tripartite comprenant des représentants de



l'administration, des employeurs et des travailleurs.

La Présidente de la Région de Nouakchott reçoit l'Ambassadeur d'Algérie



La présidente de la région de Nouakchott, Mme Fatimetou Mint Abdelmalek, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, SEM Mohamed Ben Atou, ambassadeur de la République algérienne démocratique

et populaire accrédité en Mauritanie. La rencontre a permis de discuter les différents domaines de coopération entre les deux pays, en particulier la formation professionnelle, la santé et le traitement des ordures.

Le FMI apprécie les progrès substantiels dans l'amélioration du cadre juridique de la gouvernance en Mauritanie

Une équipe d'examen et d'analyse des questions de gouvernance et d'intégrité en Mauritanie a rendu public ce mercredi un communiqué portant sur les conclusions du travail qu'elle a effectué du 23 mai au 2 juin 2022, suite à une mission dans notre pays.

L'équipe de 10 experts conduite par M. Joel Turkewitz a rencontré en présentiel et virtuellement des responsables gouvernementaux, des représentants du secteur privé, la société civile et d'autres partenaires au développement.

Le communiqué précise que les services du FMI et le gouvernement mauritanien reconnaissent les mesures importantes qui ont été récemment prises pour renforcer la gouvernance et la responsabilité et apprécient la nécessité de progrès continus en matière de transparence, d'intégrité et d'état de droit. Ils se réjouissent de continuer à travailler avec le gouvernement mauritanien pour produire l'étude diagnostique de la gouvernance et un plan d'action gouvernemental sur les mesures qui seront prises pour remédier aux faiblesses en termes de gouvernance et aux vulnérabilités liées à la corruption.

Voici l'intégralité du communiqué du FMI

"Les services du FMI ont conclu une mission d'examen et d'analyse des questions de gouvernance et d'intégrité en Mauritanie à la demande du gouvernement mauritanien.

Les services du FMI et le gouvernement mauritanien reconnaissent les mesures importantes qui ont été récemment prises pour renforcer la gouvernance et la responsabilité et apprécient la nécessité de progrès continus en matière de transparence, d'intégrité et d'état de droit.

Les services du FMI se réjouissent de continuer à travailler avec le gouvernement mauritanien pour produire l'étude diagnostique de la gouvernance et un plan d'action gouvernemental sur les mesures qui seront prises pour remédier aux faiblesses en termes de gouvernance et aux vulnérabilités liées à la corruption.

Washington, DC : Une mission du Fonds Monétaire International (FMI) s'est rendue à Nouakchott (Mauritanie) du 23 Mai au 2 Juin 2022, afin de réaliser une étude diagnostique sur la gouvernance en Mauritanie, suite à une requête du gouvernement. Une équipe de 10 experts sous la direction de M. Joel Turkewitz a rencontré en présentiel et virtuellement des responsables gouvernementaux, des représentants du secteur privé, la société civile et d'autres partenaires au développement.

L'étude diagnostique de la gouvernance vise à soutenir la poursuite des réformes et des progrès à travers la mise en place de dispositifs de gouvernance efficaces. Des évaluations similaires ont été récemment menées en Moldavie et en République du Congo et ont abouti à des rapports accessibles au public, produits conjointement par les gouvernements et le FMI, et à des plans d'action gouvernementaux pour la mise en œuvre des réformes. L'étude demandée par le gouvernement mauritanien reflète l'engagement du gouvernement à traiter les questions de gouvernance et d'intégrité de manière transparente. L'affectation de ressources à ce sujet indique que le gouvernement et le FMI reconnaissent que l'amélioration de la gouvernance en Mauritanie et la lutte contre la corruption

sont essentielles pour le développement économique du pays.

L'équipe de la mission a examiné un ensemble de domaines de gouvernance économique, notamment la gouvernance de la banque centrale, le secteur financier, la politique budgétaire et fiscale, la protection des contrats et des droits de propriété et la lutte contre le blanchiment d'argent. L'équipe a également rencontré des représentants du gouvernement pour analyser les dispositions de reddition de compte existantes ainsi que les lois et pratiques organisationnelles en vigueur relatives à la lutte contre la corruption. L'équipe a apprécié les progrès substantiels dans l'amélioration du cadre juridique de la gouvernance, les récentes enquêtes publiques détaillées sur la corruption qui ont été entreprises au plus haut niveau, ainsi que les progrès dans l'introduction des outils informatiques et du numérique dans les opérations du secteur public. La mission a également apprécié les efforts en faveur de la transparence et du suivi de la gestion du Fonds de solidarité et note la nécessité d'établir des liens plus forts entre l'audit et la responsabilité organisationnelle et individuelle.

Le FMI se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le gouvernement mauritanien qui devra aboutir à l'élaboration d'un rapport et d'un plan d'action qui devrait fournir une plate-forme solide pour un engagement futur sur les questions de gouvernance et d'intégrité.

La mission du FMI remercie les autorités mauritaniennes pour leur accueil chaleureux et pour le dialogue candide et constructif qui a prévalu durant les discussions".

Promotion des mesures alternatives non-privatives de liberté pour les enfants en conflit avec la loi



Un atelier de lancement de la promotion de mesures alternatives non-privatives de liberté pour les enfants en conflit avec la loi a démarré mercredi à Nouakchott. L'objectif de cette rencontre est de mettre en œuvre les recommandations du comité des droits de l'enfant suggérant que les enfants âgés de 8 à 14 ans ne fassent plus l'objet de procédures, de décisions judiciaires ou administratives.

Le secrétaire, général du ministère de la Justice, M. Mohamed Ould Ahmed Aida, a indiqué que son département œuvre, à travers sa politique sectorielle actuelle, dont la justice des mineurs, à appliquer une stratégie claire afin d'assurer une meilleure protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi. Pour ce faire, le ministère s'attelle à accompagner cette frange par des mesures spéciales dont la police des mineurs, les tribunaux et les centres d'accueil, en mettant à leur disposition assistants sociaux et avocats.

Il a ajouté que ce projet de promotion de mesures alternatives à l'emprisonnement des enfants en conflit avec la loi intervient comme fruit de la coopération constructive entre le ministère d'une part et l'UNICEF et TERRE DES HOMMES d'autre part.

M. Mohamed Ould Ahmed Aida a

conclu en disant qu'il s'agit d'une tentative pour trouver la plus grande protection possible des enfants en conflit avec la loi.

De son côté la représentante de l'UNICEF en Mauritanie Mme Magali Romedenne a félicité le ministère de la Justice pour cet atelier qui marque le lancement d'une série d'activités qui engagent les acteurs de la justice pour mineurs à Nouakchott et à Nouadhibou à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre de mesures non-privatives de liberté pour les enfants en conflit avec la loi.

Elle a ajouté qu'elle souhaite que la justice pour mineurs en Mauritanie continue de progresser vers des standards de qualité pour le bien-être et le développement des potentialités de la jeunesse.

Mme Magali Romedenne s'est dite convaincue que des efforts peuvent être réalisés par le département pour la réduction des longues détentions préventives et l'application des garanties légales auxquelles ont droit les enfants en conflit avec la loi. En outre, les enfants placés ou détenus doivent faire l'objet d'un encadrement de qualité et bénéficier de services de soutien psychosocial et de l'accès à des programmes de réinsertion sociale.

Examen d'un avant-projet de loi sur le volontariat en Mauritanie



Un avant-projet de loi sur le volontariat en Mauritanie a fait l'objet d'une réunion, tenue lundi, au ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement.

La rencontre s'est déroulée, sous la présidence du secrétaire général du département, M. Ahmedou Ould Khteïra.

La mouture du projet de loi a été exposée devant l'assistance par le professeur en droit constitutionnel, Mohamed Lemine Ould Dahi.

Après l'exposition des différents axes du projet, la parole a été donnée aux participants pour faire part de leurs observations sur l'avant-projet.

La réunion s'est déroulée en présence du directeur général de la jeunesse et de celui de la vie associative, du coordinateur du projet Watanouna, du directeur général du programme de volontariat et du développement durable et des représentants du PNUD.

Le secrétaire général du ministère de la défense reçoit une délégation de l'Académie arabe des sciences, technologies et transport maritime



Le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, le général Souleimane Ould Ahmed Ould Ebouda, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, une délégation de l'académie arabe des sciences, technologies et transport maritime, conduite par M. Ismail Abdel Kader, président de l'académie, actuel-

lement en visite en Mauritanie.

Les entretiens ont porté sur la possibilité d'implanter une branche de ladite académie à Nouakchott, en plus des opportunités de formation qu'elle fournit dans le cadre de la coopération dans ses deux volets environnemental et régional.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de l'Equipement et des Transports, M. Abdelkader Mohamed Souleimane, de plusieurs hauts gradés du ministère de la Défense nationale, au côté des membres de la délégation de l'académie.

Clôture des Assises Nationales de partage et de concertation sur le 2ème plan d'action de la SCAPP (2021-2025)

Les assises nationales de partage et de concertation sur le deuxième plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP 2021-2025) ont été clôturées, mercredi soir à Nouakchott.

D'une durée de deux jours, ces assises avaient pour objectif de consulter les acteurs dans le but de rassembler les perspectives pour jeter les bases nécessaires et construire les objectifs fondamentaux du nouveau plan d'action sur la croissance accélérée et la prospérité partagée à l'horizon 2030.

Clôurant les assises, le secrétaire général du ministère des Affaires économiques et de la Promotion des Secteurs productifs, M. Moustapha dit Idoumou Ould Abdy Ould Juyed, a précisé que cette consultation a été l'aboutissement d'un processus participatif élargi, et en pleine conformité avec les engagements de Son Excellence M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

« Ce processus vise le renforcement de la contribution de toutes les catégories de citoyens à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques supervisées par le gouvernement du Premier ministre, Mohamed Bilal Massaoud »,



a-t-il déclaré.

M. Juyed a ajouté que le rapport, enrichi des propositions et contributions des participants, a permis au pays de réaliser, sans préjudice, le résultat de 5 ans de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et prospérité partagée 2021 - 2025, afin que de nouvelles perspectives de consolidation des acquis et d'évitement des erreurs du passé puissent commencer dans un climat d'espérance et de confiance.

« La préparation du rapport exige un effort concerté pour faire décoller le pays économiquement et socialement, afin d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que pour construire

une société compétitive dans le cadre d'une mondialisation fulgurante » a, encore, fait remarquer le secrétaire général.

Au sujet des résultats des assises, M. Ould Abdi Ould Juyed a déclaré que les participants avaient mis l'accent sur les trois fondements essentiels de la SCAP, à savoir la réalisation d'une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, la promotion du capitale humain et la bonne gouvernance.

Enfin, le secrétaire général a déclaré que les recommandations et les suggestions des participants feront l'objet d'une attention particulière de la part des autorités publiques.

Clôture de l'atelier national pour programmation de la campagne agricole 2022-2023

Les travaux de l'atelier national pour la programmation de la campagne agricole 2022-2023 ont été clôturés, mercredi à Nouakchott. Plusieurs recommandations appelant au redoublement d'efforts en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ont été prises.

Les participants à l'atelier ont insisté sur la nécessité de mobiliser tous les moyens matériels et humains pour réussir la campagne, en renforçant la coordination entre les différents acteurs et corrigeant les incohérences constatées dans certains domaines, et en accélérant la mise en œuvre des projets et programmes

faisant partie de la campagne.

Clôurant l'atelier, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, M. Ahmed Salem Ould El Arbi, a indiqué que la rencontre concrétise la politique des portes ouvertes et la concertation entre les acteurs, ajoutant que les participants durant les trois jours de l'atelier ont suivi, avec un grand intérêt, les exposés présentés par les différentes parties impliquées dans la campagne.

Il a, en outre, souligné que les groupes prenant part à l'atelier ont pu diagnostiquer les différents aspects de la campagne, ce qui est de nature à faciliter l'atteinte des objec-

tifs fixés répondant aux aspirations des citoyens, conformément aux instructions du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

M. El Arbi a affirmé que les recommandations issues de l'atelier permettront, sans nul doute, d'améliorer le plan conçu pour la mise en œuvre de la campagne agricole 2022-2023 en tirant les leçons et en intégrant toutes les propositions, ajoutant que le rapport final de l'atelier comportera une vision claire et pratique du déroulement de la campagne.

Un nouveau membre de la CENI prête serment devant le Conseil constitutionnel



M. Ikebrou Ahmedou Mohamed a prêté serment aujourd'hui, mercredi, en qualité de membre de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), devant le président et les membres du Conseil constitutionnel. Le Président du Conseil Constitutionnel, M. Diallo Mamadou Bathia, a appelé le nouveau membre de la CENI à lever la main droite et à lire le serment

légal suivant :

« Je jure par Allah le Tout-Puissant, d'exercer fidèlement et pleinement mes fonctions, de les assumer en toute impartialité, dans le respect des lois de la République islamique de Mauritanie, et de préserver la confidentialité des délibérations, même après la cessation de mes fonctions. »

Après avoir prêté serment, le Pré-

sident du Conseil constitutionnel a déclaré M. Ikebrou Ahmedou Mohamed membre du Comité directeur de la Commission électorale nationale indépendante.

La cérémonie de prestation de serment s'est déroulée en présence du président de la Commission électorale nationale indépendante et des membres de cette Commission.

Début des examens du brevet de fin d'études du 1^{er} cycle du secondaire



Les examens de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ont commencé, mercredi, sur l'ensemble du territoire national.

Au niveau national, 71 726 candidats prendront part à ces épreuves, dont 18 696 candidats libres, et 18 609 issus des écoles privées.

Le nombre de filles participant à ces examens est de 37 628, soit 52,46 %. L'examen se déroulera pendant trois jours dans 314 centres, dont 44 à l'intérieur du pays et 70

à Nouakchott, en plus d'un centre à l'étranger à Banjul.

Il convient de noter que le ministère a adopté cette année une nouvelle méthodologie concernant les examens nationaux, en vertu de laquelle le concours d'entrée en première année du collège sera pris en charge au niveau de wilayas s'agissant des épreuves mais aussi de la correction. En revanche, pour ce qui est du brevet, seule la correction sera prise en charge au niveau des wilayas.

Une mission médicale espagnole effectue des consultations Nouadhibou



Au total 30 habitants de Nouadhibou atteints de maladies pulmonaires sur 250 patients programmés ont été consultés mercredi par une mission médicale espagnole de l'organisation des médecins de Las Palmas.

Les personnes consultées au centre de santé de la commune de Nouadhibou recevront des soins gratuits, dans le cadre de la coopération

entre la municipalité et l'organisation médicale espagnole.

Le responsable de la mission a loué, dans une déclaration à l'AMI, le niveau de coopération entre son organisation et la commune de Nouadhibou, soulignant que les maladies diagnostiquées, ce mercredi, concernent essentiellement l'asthme et sensibilités thoraciques causés par la pollution de l'environnement.

Brakna :

Réunion de la commission régionale de lutte contre les catastrophes



La commission régionale de lutte contre les catastrophes naturelles du Brakna s'est réunie, mercredi à Aleg, sous la présidence du wali, M. Teyeb Ould Mohamed Mahmoud, pour préparer les systèmes d'alerte précoce et inventorier les moyens disponibles en cas d'intervention rapide pour faire face aux catastrophes qui peuvent se produire.

Dans son intervention, le wali a indiqué que la commission régionale mettra sur pied un plan d'action clair pour éviter aux populations des dégâts causés par les pluies et les catastrophes naturelles. Il a précisé que le renforcement des capacités

de la wilaya permettra de construire des digues de protection dans les quartiers menacés par le ruissellement des eaux de pluies, l'évacuation des eaux et l'assistance rapides aux familles sinistrées.

M. Teyeb Ould Mohamed Mahmoud a également noté que les autres commissions départementales vont élaborer, de leur côté, des plans de lutte dont l'exécution sera suivie par les hakems. La réunion s'est déroulée en présence du hakem d'Aleg, M. Abdelahi Ould Limam et le maire adjoint d'Aleg, M. Mohamedou Ould Ahmed Taleb.

Trarza :

Réunion du comité régional des urgences

Le comité régional du Trarza pour les urgences s'est réuni, mercredi à Rosso, sous la présidence du wali, M. Mrabih Rabou Ould Bounenna Ould Abidine, pour étudier les moyens permettant d'affronter les risques prévisibles au cours de l'actuelle saison des pluies.

Dans son mot pour l'occasion, le wali a déclaré qu'un comité technique serait mis en place pour identifier les moyens disponibles utilisés en cas de crise, et pour identifier les endroits nécessitant un soutien, avec un rapport détaillé à soumettre au comité au début de la semaine prochaine.

Il a ajouté que des comités départementaux auront la charge de diagnostiquer la situation afin d'élaborer un plan d'action pour faire face à la prochaine saison des pluies.

Présidé par le wali, le comité comprend des représentants de certains



services régionaux et des autorités militaires et sécuritaires.

Tiris-zemmour :

Démarrage des examens du baccalauréat de l'enseignement technique

Au total 20 candidats participent aux examens du baccalauréat de l'enseignement technique, branche électricité, qui a débuté, mercredi à Zouerate, après une suspension de 31 ans. Le wali de Tiris-zemmour, M. Mohamed El Mokhtar Ould Abdi, a visité l'école de l'enseignement technique et pro-

fessionnel où il s'est informé du déroulement du concours. Quant au directeur de l'école, M. Mohamed Mahmoud Ould Maouloud, il a indiqué que toutes les mesures indispensables à la réussite de l'opération ont été prises.

Le wali était accompagné, au cours la visite, du hakem de

la moughataa de Zouerate, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Abdellahi, le directeur régional de l'éducation nationale, M. Abdellahi Thiam, le président de l'association des parents d'élèves, M. Maouloud Ould Bowbenni, au côté des autorités administratives et sécuritaires dans la wilaya.

Incinération de plus de deux tonnes de produits alimentaires périmés au environ d'Akjoujt



Incinération de plus de deux tonnes de produits alimentaires périmés au environ d'Akjoujt

Plus de deux tonnes de divers produits alimentaires périmés, retirés des marchés d'Akjoujt, ont été incinérées au environ de la ville.

Le conseiller du wali chargé des affaires politiques et sociales, M. Ould Betar Ould Delal a indiqué à l'AMI que le retrait des produits fait suite à un contrôle rigoureux effectué par les services administratifs de

la wilaya.

Le lundi 5 juillet 2021, une autre saisie d'une tonne et demi de divers produits alimentaires ont été incinérés précédée le 19 février 2020 de l'incinération de produits pharmaceutiques. Enfin le 18 octobre 2016 près d'une tonne de produits alimentaires ont été brûlés.

L'incinération de ce mercredi s'est déroulée en présence du hakem mouçaid de la moughataa d'Akjoujt.

Le F.I.T passera au sud du Guidimagha et au voisinage de Oualata



La situation météorologique en Mauritanie sera dominée, au cours des prochaines 24 heures, par le passage du Front-intertropical (F.I.T) au sud du Guidimagha et au voisinage de Oualata.

Les températures seront en hausses sensibles sur le centre et le nord du pays avec une visibilité affectée à réduite par du sable sur le Tiris-Zemmour, l'Inchiri et l'Adrar.

De faibles activités pluvio-orageuses sont attendues sur le sud du Ghuidhimagha et le Grogol.

Au niveau de la ville de Nouakchott, Les vents seront modérés de secteur nord-ouest à ouest avec une légère baisse des températures et une visibilité affectée par du sable tandis que le ciel sera peu nuageux.

Températures minimales et maximales pour les prochaines 24 heures :

Bir Moghreïn	18-41
Zouérate	23-44
Aoujeft	29-45
Chinguitti	27-43
Atar	29-45

Ouadane	28-44
Akjoujt	28-45
Nouadhibou	21-26
Nouakchott	20-27
Boutilimitt	22-39
Aleg	24-41
Maghtaa Lahjar	30-43
Bogué	24-41
Rosso	22-37
Kaédi	25-41
Maghama	27-40
Mbout	27-41
Sélibaby	27-40
Kiffa	28-42
Kankossa	28-42
Barkéwol	29-44
Tidjikja	26-41
Tichitt	29-45
Aïoun	29-43
Néma	29-43
Oualata	29-43

Au niveau des zones côtières et au large, la mer restera peu agitée à agiter le long du littoral, alors que la houle sera de direction Nord-ouest et la hauteur des vagues variera entre 1.25 et 2.5 mètres.

Une délégation de la société pour la défense de la nature et des animaux (SPANA) visite la Mauritanie.

Accueillies par le directeur pays pour la Mauritanie, Bebaha Ahmed et son staff, Mme Linda Edwards, Chef Exécutive et Mme Christelle Chenard (chargée de l'Education Programme environnementale) ont assisté, le lendemain de leur arrivée dans la capitale mauritanienne à la cérémonie de lancement des festivités de la journée mondiale de l'environnement, dimanche 5 juin 22, à l'école Saad Ibn Mouad de Ryad et à la dénomination de la Rue SPANA au quartier d'El Mina ; celle-ci passe devant le refuge des animaux de l'Association pour la défense des animaux (ADAM-SPANNA) où s'est rendue la délégation. Cette dernière cérémonie était présidée par le maire d'El Mina en présence du Hakem de la Moughataa et qui a battu le record de mobilisation aussi bien des propriétaires d'ânes et de chevaux à usage de transport (calèches et charrettes) que des riverains.

Le lendemain, la délégation a été reçue au ministère de l'éducation nationale et de la Réforme du système éducatif, où au terme d'une réunion avec ses responsables une convention de partenariat a été signée entre les deux parties.

L'objectif est de renforcer l'éducation environnementale, un créneau dans lequel s'investit l'Ong SPANA elle a déjà une partenaire pilote. SPANA va mettre à profit son séjour à Nouakchott pour renforcer

et élargir ses investissements dans le domaine de l'éducation environnementale et de la protection de la Nature. Dans ce cadre d'ailleurs, la délégation a rencontré le ministre de l'élevage et ses collaborateurs. Ici, les échanges ont porté sur comment SPANA pourra apporter son expertise en matière de défense de la nature et des animaux.

Poursuivant le déroulement de son agenda très chargé, la délégation a rencontré le commissariat des droits de l'homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la société civile. Ici, les échanges ont porté sur comment SPANA pourrait contribuer au développement d'une société civile épanouie.

Poursuivant ses prises de contacts tout azimut, la délégation de SPANA a échangé avec les responsables du PNUD et de la GIZ, des partenaires techniques qui contribuent, par la sensibilisation à l'enseignement environnementale.

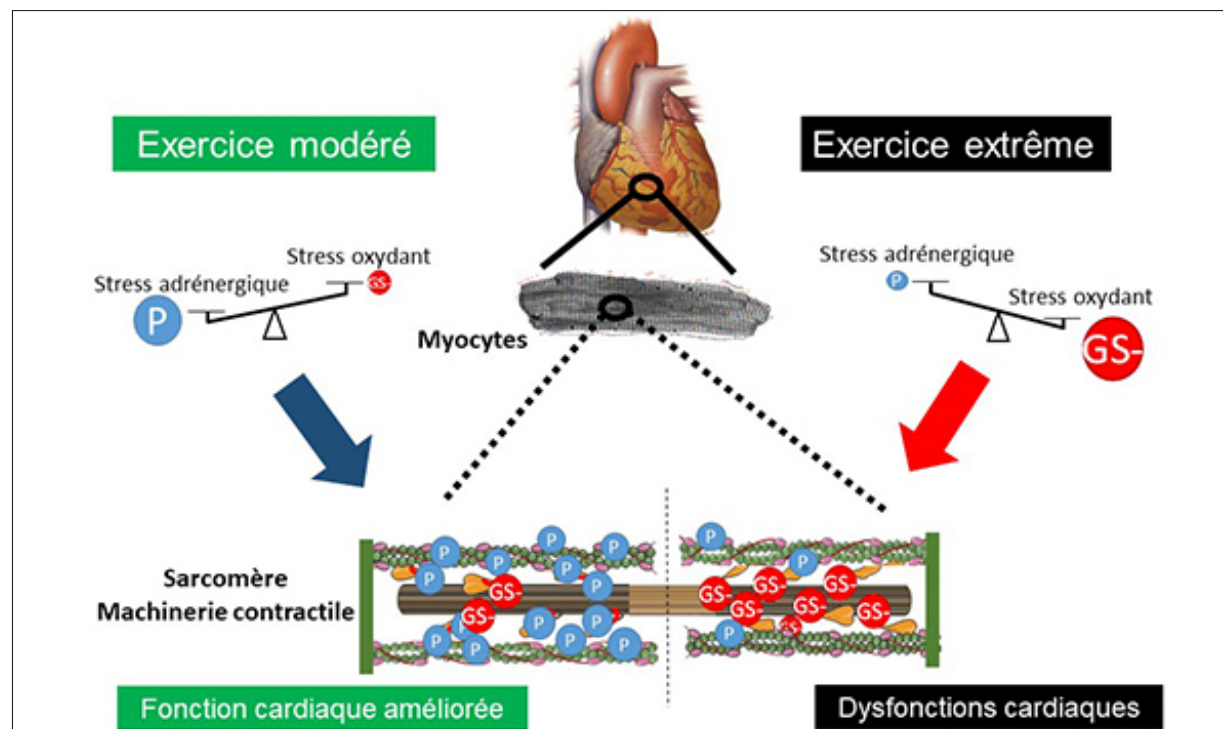
Après Nouakchott et dans le cadre de l'élargissement des écoles vertes, la délégation de SPANA s'est rendue à Rosso où elle a signé, ce mercredi, 8 juin, une convention de partenariat avec l'Institut supérieur d'enseignement Technologique (ISET). Outre des échanges d'expériences dans la recherche, les étudiants de l'institut effectueront leurs stages pratiques dans le refuge de la SPANA de Rosso. Après des rencontres et

échanges avec les services déconcentrés du ministère de l'éducation en vue du lancement de l'éducation environnementale, PANA bouclera sa visite en Mauritanie par la ville de Boghé où la délégation, effectuera des visites dans certains établissements scolaires et de formation technique et professionnelles et se rendra aussi auprès des autorités administratives et communales. Comme on le constate, la visite de SPANA – Londres à pas de charge a comme principal objectif d'explorer avec les autorités mauritaniennes les voies et moyens de renforcer la coopération entre les deux pays en matière d'éducation environnementale.

Signalons enfin que SPANA est intervenue pour la première fois en Mauritanie en 2001 au niveau de la commune d'El Mina où l'Association Mauritanienne pour la Défense de la nature et des animaux dispose d'un siège principal lequel renferme un refuge où les propriétaires d'animaux viennent faire gratuitement soigner leurs animaux dont ils dépendent entièrement pour assurer le quotidien vital de leurs familles. Ce siège abrite également, un centre pour l'éducation environnementale. PANA est en passe d'élargir ses interventions aussi bien à Nouakchott qu'à Rosso et Boghé. Les hôtes quittent Nouakchott, le jeudi, 9 juin dans la soirée.

Athie Alassane

Quand le cœur dépasse ses limites



Après une course d'endurance extrême, le cœur peut présenter une dysfonction qui perdure et dont les mécanismes cellulaires demeurent inconnus. Les équipes d'Olivier Cazorla au laboratoire de Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles et de Cyril Reboul au Laboratoire de Pharm-écologie cardiovasculaire, identifient les mécanismes qui affectent la contractilité cardiaque en fonction de la durée de l'exercice. Cette étude, publiée le 01 Mai 2018 dans la revue *International Journal of Cardiology*, décrit des interactions entre les signalisations redox et adrénergiques à l'origine de désordres fonctionnels de la machinerie contractile cardiaque pouvant contribuer à différentes pathologies cardiaques.

Durant un exercice physique, différentes voies de signalisation sont activées pour augmenter la force de contraction du cœur. Dans la cellule musculaire cardiaque (myocyte) qui compose le cœur, la machinerie contractile est une cible préférentielle. En fonction de l'intensité/durée de l'exercice, le stress oxydant généré induit la S-glutathionylation de la cMyBP-C (annotée en rouge -GS). Cette modification interfère avec les phosphorylations dépendantes du système adrénergique (annotées en bleu -P). Durant un exercice "modéré", il y a plus de phosphorylations dans le sarcomère ce qui est bénéfique pour la fonction cardiaque in vivo (partie gauche). Un exercice prolongé épuisant augmente la S-glutathionylation de la cMyBP-C et diminue les phosphorylations du sarcomère ce qui in-

duit des troubles transitoires de la relaxation et donc des capacités de remplissage du cœur entre chaque contraction.

La popularité des courses d'extrême endurance comme les trails, triathlons et marathons augmente mondialement depuis 30 ans, tout comme l'âge moyen des participants. Réaliser un exercice intense de type marathon est devenu un challenge personnel pour beaucoup d'individus, même pour "le sportif du dimanche". Cette pratique s'est même durcie avec l'apparition des "ultra" où les efforts intenses dépassent les 10 heures d'affilées. Pour autant, cette pratique sportive ne fait l'objet d'aucune recommandation médicale particulière.

Pourtant, au cours des 10 dernières années, il a été montré que ce type d'épreuves physiques extrêmes était à l'origine de troubles transitoires de la fonction cardiaque, aujourd'hui connu sous le nom de fatigue cardiaque. Bien que ce phénomène soit rapporté dans un grand nombre d'études cliniques sur le terrain ou en laboratoire, à ce jour les mécanismes cellulaires et moléculaires sous-jacents n'ont jamais été clairement identifiés.

Les chercheurs ont exploré les mécanismes sous-tendant cette fatigue cardiaque sur un modèle de rat coureur en se concentrant sur le rôle de la signalisation médiée par le système adrénergique et la signalisation par le stress oxydant, toutes deux très largement sollicitées au cours de l'exercice physique. Différents systèmes expérimentaux complémentaires ont été mis en œuvre in vivo, ex vivo (cœur isolé) et in vitro (cellule isolée), couplés à une approche pharmacologique.

La fonction cardiaque explorée in vivo par échocardiographie est plutôt améliorée par une course modérée d'une demi-heure. Si la course se prolonge plusieurs heures des dysfonctions des capacités de remplissage du cœur (fonction diastolique) sans atteinte majeure de la fonction de contraction sont

observées comme chez l'Homme. Cette dysfonction persiste sur cœur isolé, suggérant des altérations de l'organe indépendantes de facteurs circulants. L'étude du couplage excitation-contraction à l'échelle cellulaire montre que les protéines de la machinerie contractile (sarcomère) sont préférentiellement affectées.

Il est aujourd'hui connu que la réponse du cœur à l'exercice est associée à la fois à un stress adrénergique et à un stress oxydant. À l'échelle des protéines contractiles des myocytes cardiaques, un exercice modéré engendre à la fois l'activation d'une signalisation adrénergique, caractérisée par la phosphorylation de certaines protéines régulatrices cibles et une signalisation dite redox qui conduit à la s-glutathionylation d'une protéine clé dans la régulation de la fonction sarcomérique, la Myosin Binding protein-C (MyBP-C). Lorsque l'exercice est intense et prolongé, la s-glutathionylation de la MyBP-C empêche la signalisation dépendante du stress adrénergique d'impacter ses cibles au niveau de la machinerie contractile cellulaire. Ces modifications au niveau du sarcomère sont directement corrélées aux modifications contractiles de la cellule cardiaque et du cœur entier.

Les chercheurs montrent que l'on peut prévenir ces altérations fonctionnelles du cœur avec une supplémentation des animaux avant la course avec un antioxydant à large spectre, la N-acétylcystéine. Cela permet d'augmenter, avant l'épreuve physique intense, les stocks de glutathion réduit, de normaliser le niveau de s-glutathionylation de la MyBP-C. Cette stratégie permet finalement de préserver la voie de signalisation adrénergique sur les myofilaments et de normaliser la fonction cardiaque.

Ces résultats mettent en évidence des mécanismes cellulaires et moléculaires à l'origine de la fatigue cardiaque observée chez l'Homme après une épreuve physique de longue durée.

Une voix pour la vie ? La hauteur de notre voix est déterminée avant que nous parlions

Le pleur d'un bébé n'informe pas seulement sur son état de santé, d'insatisfaction ou de douleur. Selon une équipe scientifique internationale impliquant Florence Levréro (UJM) et Nicolas Mathevon (UJM et Institut universitaire de France), membres de l'Equipe de neuro-éthologie sensorielle (ENES) à l'Institut des neurosciences Paris Saclay (CNRS/Université Paris-Sud), la tonalité du pleur d'un bébé âgé de 3 mois donne une idée fiable de la hauteur de sa voix à 5 ans. Ce résultat, publié dans la revue internationale *Biology Letters*, souligne l'importance des premiers stades de la vie sur le développement de l'individu.

La hauteur - le fait d'être grave ou aiguë - est un paramètre acoustique de la voix humaine qui varie entre les individus et les sexes après la puberté. Elle porte des informations importantes ayant des conséquences sur nos relations sociales. On sait par ailleurs que la vie fœtale dans l'utérus impacte le développement de l'enfant et sa vie d'adulte. En comparant le pleur de bébés enregistrés quelques mois après la naissance avec leur voix à l'âge de cinq ans, les scientifiques ont découvert que la hauteur du pleur était corrélée à la hauteur de la voix - un bébé pleurant dans les graves aura plus de chance de développer une voix grave qu'un bébé pleurant dans les aigus, quel que soit son sexe. Leurs travaux soulignent également un

probable lien entre l'environnement hormonal qu'a connu l'enfant dans le ventre de sa mère et la hauteur de sa voix.

Les chercheurs et chercheuses ont d'abord enregistré des bébés de 3 mois pleurant au moment du bain. Cinq années plus tard, elles et ils ont à nouveau enregistré leurs voix - les enfants devaient alors s'exprimer librement devant des images. En comparant les caractéristiques acoustiques des pleurs et des paroles, les scientifiques ont constaté que la hauteur des voix était prédite par celle des pleurs enregistrés quelques années auparavant. En mesurant un indice reposant sur la taille relative des doigts de la main et connu pour être lié à l'environnement hormonal du fœtus, elles et ils ont par ailleurs découvert que les différences de hauteur de voix entre les humains trouvent pour partie leur origine dans la vie prénatale. Ces résultats sont renforcés par une autre étude des mêmes scientifiques montrant que la hauteur de la voix à l'âge de sept ans prédit avec succès celle de la voix adulte.

Pour percer tous les mystères de notre voix, il faudra poursuivre les recherches car il est difficile d'enregistrer les mêmes enfants à plusieurs années d'intervalle. Ici, seuls 15 enfants ont pu être suivis, tous de nationalité française, alors que l'acoustique des pleurs et des voix est influencée par le contexte culturel.

Près de 90 % de la plus grande colonie de manchots royaux au monde a disparu

C'est dans la réserve naturelle des Terres australes françaises (TAAF) que se trouve la plus grande colonie de manchots royaux au monde. Des chercheurs du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS/Université de la Rochelle) (1) ont constaté, grâce à des images satellites haute résolution un déclin massif de 88% de cette colonie située sur l'île aux Cochons dans l'archipel de Crozet. Si les causes de leur disparition pourraient être environnementales, le mystère reste entier. Ces résultats ont été publiés dans *Antarctic Science* le 25 juillet.

Connue depuis les années 1960, la colonie de manchots royaux *Aptenodytes patagonicus* de l'île aux Cochons, dans le sud de l'océan Indien, était réputée pour être la plus grande colonie de manchots royaux au monde et la deuxième plus grande colonie de manchots toutes espèces confondues. Cependant, en raison de son isolement et de son inaccessibilité, il n'y avait pas eu d'estimations récentes de cette colonie depuis des décennies. [...]

Les résultats indiquent que le déclin a débuté à la fin des années 1990, coïncidant avec un épisode climatique majeur dans l'océan Austral lié au phénomène El Niño. Cet événement climatique a affecté temporairement les capacités de recherche de nourriture d'une autre colonie située à 100 km de l'île aux Cochons et a

provoqué son déclin. Ainsi le même processus pourrait être à l'œuvre sur l'île aux Cochons. De plus, la taille de cette colonie la soumettrait également aux effets dits de "densité-dépendance". En effet, plus une population est grande plus la compétition entre les individus est rude et ralentit la croissance de tout le groupe. Les effets du manque de nourriture sont ainsi démultipliés et peuvent provoquer un déclin rapide et massif sans précédent, notamment suite à un événement climatique comme celui de 1990.

La présence de maladies est aussi une hypothèse envisagée, le choléra aviaire décimant actuellement les populations d'oiseaux de mer sur d'autres îles de l'océan Indien comme les albatros sur l'île d'Amsterdam ou les manchots sur l'île de Marion.

Néanmoins, toutes ces hypothèses semblent insuffisantes pour expliquer une réduction d'une telle ampleur. Des études de terrain portées par les chercheurs CNRS, avec l'appui de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor et en partenariat étroit avec l'équipe de la réserve naturelle des Terres australes françaises devraient être menées prochainement pour confirmer les premiers éléments qu'apportent les images satellites.

SMB

Source : *Actu sciences*

**Ministère de l'Agriculture
Commission de Passation des Marchés Publics**

Nom de l'Autorité contractante : DFV/MA
Adresse : MA : SOCOGIM -KSAR Nouakchott-Mauritanie
Tél 45 25 74 75

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

DAO N° : 12-CPMP~AGRICULTURE-DPV~2022
Dénomination du marché : Acquisition de 15 000 litres de pesticide ULV contre les oiseaux granivores
Nombre d'offres reçues : Quatre (4)
Date d'ouverture des offres : 25/04/2022
Nom et adresse de l'attributaire provisoire : Adresse : EMMMMNIF 10700448
Tél 45 29 56 48 email : medmahmoud75@yahoo.com Nouakchott-Mauritanie
Montant de l'offre retenue provisoirement : Vingt Un Million Trois Cent Mille Ouguiya toutes taxes comprises et TVA (21 300 000 MRU TTC et TVA).
Délai d'exécution : Quatre Vingt Dix (90) jours.

La publication du présent avis est effectuée en application des Articles 41 et 42 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de 1 Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 53 dudit Code.

L'Autorité contractante doit procéder à la publication de cet avis, immédiatement après l'approbation de l'attribution.

Fait à Nouakchott, le 07/06/2022

*La Personne Responsable des Marchés Publics du MA
Mohamed Mohamedou*

SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés - C.C.M

Comité Interne des Achats d'investissements Inférieurs aux seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS).

Procès-verbal N° 15/CIAIIS/2022

Du 02/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin à 12 heures, le Comité Interne des Achats d'investissements Inférieurs aux Seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS) de la SOMELEC s'est réuni, sous la présidence de son président M.Cheikh Abdellahi BEDDA, Directeur Général, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

III	Ouverture des offres relatives à la fourniture des câbles électriques destinés aux travaux de l'installation de l'éclairage public sur l'axe Patt d'oie - Port de l'amitié et l'électrification du secteur 22 à Toujounin à Nouakchott (DCF N°06/CIAIIS/2022)
-----	---

La commission a reçu et ouvert en séance publique, en présence des représentants de candidats, six offres techniques. Le dépouillement de ces dossiers d'appel d'offres a donné le résultat suivant :

N°	Soumissionnaire	Lettre de Soumission	Nombre copies	Montant de l'offre en MRU	Le délai d'exécution
1	CHEMSIYA POUR LE COMMERCE GENERAL	OUI	PAS DE COPIE	2 941 102,5	Après 30 jours
2	ECHROUGH SARL	OUI	2	4 123 875	Après 20 jours
3	H.N.C	OUI	PAS DE COPIE	3 305 400	Immédiat
4	PHI ENERGY	OUI	2	3 115 667,52	10-15 jours
5	SEE	OUI	1	4 901 400	60 jours
6	MCS	OUI	2	3 190 950	10 jours

SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

C.C.M

Comité Interne des Achats d'Investissements Inférieurs aux seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS).

Procès-verbal N° 15/CIAIIS/2022

Du 02/06/2022

.....

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin à 12 heures, le Comité Interne des Achats d'Investissements Inférieurs aux Seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS) de la SOMELEC s'est réuni, sous la présidence de son président M.Cheikh Abdellahi BEDDA, Directeur Général, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I	Ouverture des offres relatives à la fourniture des câbles électriques prévus dans le cadre des extensions des réseaux électriques des villes de Tidjekga et Guerrou ainsi que l'électrification du secteur 22 à Toujounin à Nouakchott. DCF N°02/CIAIIS/2022.
---	---

La commission a reçu et ouvert en séance publique, en présence des représentants de candidats, trois offres techniques. Le dépouillement de ces dossiers d'appel d'offres a donné le résultat suivant :

N°	Soumissionnaire	Lettre de Soumission	Nombre copies	Montant de l'offre en MRU	Le délai d'exécution
1	PHI ENERGY	Oui	2	30 300 469,25	6 semaines
2	MCS	Non	1	29 593 830	6 semaines
3	EST RCI	Oui	1	29 326 920	

SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

C.C.M

Comité Interne des Achats d'Investissements Inférieurs aux seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS).

Procès-verbal N° 15/CIAIIS/2022

Du 02/06/2022

.....

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin à 12 heures, le Comité Interne des Achats d'Investissements Inférieurs aux Seuils définis dans le règlement intérieur de la CMI (CIAIIS) de la SOMELEC s'est réuni, sous la présidence de son président M.Cheikh Abdellahi BEDDA, Directeur Général, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

V	Ouverture des offres relatives aux recrutements des tâcherons pour les travaux de creusages des fouilles et la fourniture sur sites des travaux des intrants (Ciment, gravier, sable et eau) nécessaire pour l'implantation des poteaux dans plusieurs localités à l'intérieur du pays, en quatre (4). DCT N°08/CIAIIS/2022.
---	---

La commission a reçu et ouvert en séance publique, en présence des représentants de candidats, dix offres techniques. Le dépouillement de ces dossiers d'appel d'offres a donné le résultat suivant :

N°	Soumissionnaire	Lettre de Soumission	Nombre copies	Montant de l'offre en MRU				Le délai d'exécution
				Lot N° 01	Lot N° 02	Lot N° 03	Lot N° 04	
1	MEN AT WORK EVERY DAY	OUI	3	4 823 000	1 908 500	9 940 000	4 851 250	01 Mois
2	ETS BOUKHARY OULD MOHAMED	OUI	2	NON	1 212 000	NON	NON	06 Mois
3	EL YOUSSEF	NON	PAS DE COPIE	3 114 000	NON	6 391 000	2 856 500	
4	MTGS	OUI	1	NON	1 170 750	5 221 000	NON	NON
5	ETS MOHAMED EL KHOURY	NON	PAS DE COPIE	3 839 500	1 382 300	6 045 000	3 378 400	
6	ETS ASSALA	OUI	2	3 066 000	1 014 600	5 144 000	2 753 250	06 Mois
7	ECIE	OUI	3	5 435 000	NON	NON	NON	
8	EL AMANA	NON	PAS DE COPIE	9 556 000	2361 100	15 873 000	7 339 500	
9	CP/IT	OUI	1	NON	NON	6 890 500	NON	
10	EMCOTP	OUI	2	2 850 500	1 049 800	4 663 400	2 286 250	6 mois

Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANATALI

PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GOURABASSI
(Barrage, ligne HT de transport, voie d'accès)

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET/BUREAU/SOCIETE) POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GOURABASSI ET DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DES POPULATIONS IMPACTEES PAR LE PROJET

1. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), dans le cadre de ses activités, finance le « **Projet Aménagement Hydroélectrique de Gourbassi** ». Pour cela, une partie du montant du budget sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'Elaboration de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations impactées par le Projet**.

2. Les Services du Consultant auront pour objet l'Elaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations impactées dans le cadre de la réalisation du Projet Hydroélectrique de Gourbassi (construction barrage avec le lac de retenue, les lignes HT d'interconnexion et la voie d'accès au site des travaux). Le Projet Aménagement Hydroélectrique de Gourbassi, Dont il est question, est soumis aux exigences des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale à savoir entre autres : **NES n° 1** (Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux), **NES n° 4** (Santé et sécurité des populations), **NES n° 5** (Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée), **NES n° 6** (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques), **NES n° 8** (Patrimoine culturel) et **NES n° 10** (Mobilisation des parties prenantes et information).

Les missions se feront à Bamako pour la prise de contact et de compréhension du mandat du Consultant, au niveau des pays (Mali et Sénégal) pour la collecte de données et la prise de contact avec les Cellules Nationales et dans la zone du projet (site et environnement du barrage, voies d'accès, lignes d'interconnexions, localités et communautés impactées, etc.).

3. Le délai global d'exécution de l'EIES et du PAR avec une stratégie de communication est de **6 mois, hors délais d'approbation des rapports**. Afin de démontrer sa capacité à tenir ce délai, le Consultant est invité à démontrer ses expériences et capacités à réaliser les prestations attendues et à présenter de manière détaillée l'organisation des phases, des tâches et les moyens humains et techniques qu'il envisage de mettre en œuvre pour la réussite de la mission.

La mission portera ainsi sur

1. Elaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) :

Il s'agira pour le Consultant d'identifier, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels susceptibles d'être engendrés par le Projet. Le Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES), issu de cette étude définira les mesures d'atténuation et de bonification, mais également de sécurité, de suivi et de surveillance environnementale applicables au Projet. Il déterminera également les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet, y compris celles relatives à la communication, au renforcement des capacités et au suivi évaluation de la mise en œuvre du PGES.

Par ailleurs, l'EIES inclura également une évaluation des risques associés aux différentes phases de chaque composante du projet, l'identification des mesures de sécurité appropriées, et le développement d'un plan d'urgence,

2. Elaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations impactées :

Pour l'ensemble des composantes du PAHG (Barrage, ligne d'interconnexion, voie d'accès), un PAR avec une stratégie de communication sera préparé en même temps que les EIES et donnera les lignes directrices et principes concernant la réinstallation des populations et les mesures pour réduire les impacts de façon à

ce que les conditions socio-économiques des Personnes Affectées par le Projet (PAPs) n'empirent pas, mais au contraire gardent leur capacité financière de départ et bénéficient d'une amélioration de leur cadre de vie.

Il s'agira de :

i. identifier, de façon très précise, les PAPs ainsi que la nature, l'ampleur et la valeur des pertes qu'elles subissent par le fait de la construction des ouvrages,

ii. proposer des mesures de compensation justes et équitables, et accessoirement des conditions additionnelles d'amélioration de la qualité de vie desdites PAPs. Le PAR doit s'assurer également que le cadre proposé garantit un niveau et une qualité de vie des PAPs en phase d'exploitation, au moins équivalents à ce qu'ils étaient avant le projet,

iii. doter l'OM VS d'une stratégie de communication qui, au-delà de la vulgarisation du PAHG, serait en mesure de contribuer à l'atténuation de tous les risques socio-environnementaux afin de garantir un environnement favorable au financement et à la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique de Gourbassi.

Les objectifs spécifiques du présent PAR et de la stratégie de communication sont les suivants

- minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dès la conception du projet,

- s'assurer que les personnes affectées sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation

- donner à chaque PAP l'opportunité de choisir selon sa convenance son mode de compensation (en nature, en espèces ou mixte)

- s'assurer que les indemnités, sont déterminées de manière participative avec les personnes en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée

- établir un processus d'indemnisation transparent, équitable, simple et efficace pouvant offrir à la PAP toute la garantie de la mise à disposition entière de sa compensation avant le démarrage des travaux ;

- mettre en place un dispositif participatif et inclusif de gestion des plaintes et des griefs (Mécanisme de Gestion des Plaintes) bien compris et accepté par toutes les Parties Prenantes du projet,

- s'assurer de l'application de la législation la plus avantageuse en matière d'indemnisation de PAP

- s'assurer que les personnes affectées, incluant les groupes vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau et cadre de vie,

- en accord avec les PAP, proposer des mesures de restauration et d'améliorer des moyens d'existence et élaborer un planning de leur mise en œuvre

- élaborer une stratégie de communication avec une participation pleine et entière de toutes les Parties Prenantes du projet ;

La réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR), donnera une idée sur l'ampleur globale et les mécanismes à mettre en œuvre pour la compensation et la Réinstallation, avec une liste nominative précise des biens affectés, issue du recensement et des enquêtes socio-économiques qui seront menées.

L'élaboration du PAR inclura également une étude spécifique du patrimoine culturel et archéologique (sites archéologiques, culturelles, paléontologiques, historiques, sites sacrés, etc.).

Pour cela, elle devra

- répertorier l'ensemble des biens du patrimoine matériels et immatériels dans la zone d'influence du projet,

- définir le cadre juridique pour la gestion de ces biens ;

- examiner les répercussions du projet sur les biens du patrimoine ;

- proposer des mesures pour atténuer et/ou compenser les effets du projet sur les biens du patrimoine culturel/cultuel (tant pour les biens individuels que communautaires),

- établir les responsabilités institutionnelles (modernes et traditionnelles) ;

- proposer des mesures de protection et/ou de conservation des biens culturels ou culturels suite à des découvertes fortuites

- préciser le chronogramme de mise en œuvre des actions (ainsi que les coûts opérationnels) dans le cadre du chronogramme global du projet Gourbassi.

4. La mission du Consultant sera réalisée conformément aux textes législatifs et réglementaires du Mali, aux conventions internationales adoptées par le Mali ainsi qu'aux Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque mondiale, aux Directives Générales de l'Environnement, Hygiène et Sécurité et les Directives de la Banque mondiale sur les lignes électriques de transport et de distribution.

5. La Direction Générale de la SOGEM invite les candidats (Bureaux d'Etudes/Sociétés/Cabinets) à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

6. Les Consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires (Elaboration d'une EIES et d'un PAR). Les attestations justifiant ces expériences doivent figurer dans les dossiers des soumissionnaires.

7. Si le Consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure.

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé

8. Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction

- de l'ampleur des marchés ;

- de la nature des services : Elaboration d'EIES et PAR

- du domaine et de l'expertise technique : Elaboration d'EIES et de PAR pour des populations impactées dans le domaine de l'énergie (Barrage et centrales hydroélectriques, lignes HT,...)

- du contexte géographique : Mali, autres pays OMVS (Guinée, Mauritanie, Sénégal)

9. La Direction Générale de la SOGEM dressera une liste restreinte de quatre (4) à six (6) candidats présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

10. Les manifestations d'intérêt, en langue française, doivent être déposées, au plus tard le **lundi 13 juin 2022, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Sélection d'un Consultant pour l'Elaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet Hydroélectrique de Gourbassi et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des populations impactées par le Projet »**, aux adresses ci-après :

a) Direction Générale de la Société de Gestion de Manantali (SOGEM) Adresse : ACI 2000 Parcelle no 2501 Bamako, République du MALI - Tél : + (223) 20 23 32 86/20 23 26 57/Secrétariat du Directeur Général, 3^{ème} Etage, Bamako, République du MALI

b) courriels suivants amadou.dembele@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

11. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses suivantes : amadou.dembele@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org tous les jours ouvrables de **10 heures à 16 heures** (heure de Bamako/Mali).

Fait à Bamako, le mardi 25 mai 2022

La Direction Générale de SOGEM

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction des Études, de la Programmation et de la Coopération
Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
Direction Générale des Partenariats Public-Privé

Avis de Pré-qualification
N° : 2022-002/PPP

Objet : Projet d'Autoroute à péages reliant les villes de Nouakchott et Boutilimit

1. Contexte

Communément appelée « route de l'Espoir », la route nationale n°3 de plus de 1200 km reliant Nouakchott, Néma et Bassiknou (frontières maliennes), passant par la ville de Boutilimit, a été réalisée entre 1975 et 1982 et a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de renforcement au fil des années. **Le premier tronçon reliant les villes de Nouakchott et de Boutilimit sur un linéaire de 150 km** est aujourd'hui le plus fréquenté et le plus dangereux du pays, avec un taux d'accidents mortels élevé à cause du manque de visibilité et de l'empiètement des dunes sur la route.

Afin d'améliorer la sécurité routière et de réduire les temps de parcours, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, représenté par le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) a décidé de réaliser, avec l'appui de la Direction Générale des Partenariats Public - Privé du Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP), un projet d'Autoroute à péages à deux voies (2x2) reliant les villes de Nouakchott et Boutilimit.

Le MET envisage de sélectionner un opérateur privé pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation technique et commerciale, l'entretien et la maintenance de l'ensemble du périmètre constituant le projet d'autoroute Nouakchott-Boutilimit sur toute la durée du contrat PPP.

2. Périmètre technique du projet

Le périmètre technique du projet comprend :

a. L'Autoroute Nouakchott-Boutilimit : constitué de trois (3) lots et de cinq (5) bretelles présentées dans le tableau ci-dessous :

Projet d'autoroute Nouakchott-Boutilimit								
Lots	Tronçons	Section Couante	Bretelle 1	Bretelle 2	Bretelle 3	Bretelle d'accès V2	Bretelle d'accès Port	Bretelle Total Km
Lot 1	Nouakchott-Ouad Naga	29.39	7.41	4.88	0.00	10.00	14.90	37.18
Lot 2	Ouad Naga-Km 100	40.61	0.00	0.00	8.80	0.00	0.00	8.80
Lot 3	Km 100-Boutilimit	66.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		136.95						45.98

b. Les stations de pesage : seront placées sur les entrées de l'Autoroute, avec une capacité minimale de 20 tonnes à l'essieu.

c. Les activités annexes : le titulaire du contrat PPP sera autorisé à exercer des activités annexes génératrices de recettes supplémentaires telles que des aires de repos, la publicité, la distribution de carburant, etc.

3. Projection du trafic :

Une enquête de trafic a été réalisée en Octobre 2021 permettant de comparer les résultats des études antérieures et prédire l'évolution du trafic. Il en ressort le trafic journalier suivant :

Catégorie	2027	2037	2047
Catégorie 1 : voiture particulière, véhicule léger	18 797	27 744	45 205
Catégorie 2 : estafette, camion léger (2 essieux)	2 866	4 299	7 005
Catégorie 3 : camion lourd à 3 essieux	2 469	3 798	6 426
Total	23 832	35 841	58 636

4. Type de PPP envisagé

Le PPP concessif a été retenu comme étant le mode opératoire le plus adéquat à la réalisation du projet. En cas de besoin, l'État pourra prévoir le versement d'une subvention d'investissement durant la phase de construction. Le contrat PPP sera d'une durée de 30 ans hors phase des travaux.

Le titulaire du contrat constituera obligatoirement une société de projet de droit mauritanien dédiée uniquement à l'exécution du contrat PPP.

5. Description des tâches à exécuter dans le cadre du Contrat PPP :

- Développer la conception du projet à partir des rapports des études techniques fournies par le MET. Les candidats seront libres de proposer des améliorations au projet, mais devront cependant en respecter les grandes lignes ;

- Assurer le financement du projet ;

- Construire l'ensemble du périmètre constituant le projet ;

- Fournir l'ensemble des Équipements du projet (péages, stations de pesage, etc.) ;

- Assurer l'exploitation commerciale et technique, l'entretien et la maintenance du projet sur la durée du contrat à compter de la mise en service des ouvrages.

La maintenance comprendra le renouvellement des composants et des équipements nécessaires au maintien des performances techniques et fonctionnelles des ouvrages.

Les détails de la mission seront précisés dans le cahier des charges qui sera remis aux candidats qui seront présélectionnés au titre de la présente procédure.

Le titulaire du contrat sera autorisé à réaliser des recettes annexes dont les modalités seront arrêtées dans le contrat.

6. Dossier de candidature

Le MET invite les candidats soumissionnant seuls ou en groupement et disposant des capacités techniques et financières à manifester leur intérêt pour la réalisation du projet décrit ci-dessus. Le dossier de candidature devra comprendre :

• Une lettre de candidature contenant le courriel et le numéro de téléphone de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement candidat ;

• En cas de groupement candidat, un acte de groupement avec l'indication du chef de file;

• Les références pertinentes du candidat ou du groupement candidat à produire pour chaque entreprise membre du groupement candidat :

o En matière de conception d'autoroutes ;

o En matière de construction d'autoroutes ;

o En matière d'exploitation d'autoroutes ;

o En matière d'entretien-maintenance d'autoroutes ;

o En matière d'exécution des projets PPP.

Les candidats doivent impérativement fournir pour chaque référence une attestation de bonne exécution du maître d'ouvrage tant public que privé avec les coordonnées précises du chef de projet. Les projets non attestés par le maître d'ouvrage ne seront pas évalués. Les attestations en langues étrangères (i.e. autre que l'arabe ou le français) devront être traduites par un traducteur agréé. En cas de traduction, l'attestation de bonne exécution d'origine doit impérativement être présentée avec la version traduite, faute de quoi, la référence y afférente ne sera pas évaluée.

• Une note contenant une présentation du candidat (ou du groupement), son organisation et son équipe de projet. En cas de groupement, la note devra également expliciter les raisons du choix de la composition du groupement (3 à 4 pages maximum) ;

• Les états financiers (comptes de résultat et bilans) des trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020) audités et certifiés par un expert-comptable agréé. En cas de groupement, chaque membre devra présenter ses propres états financiers audités et certifiés.

Les états financiers non certifiés par un expert-comptable ne seront pas évalués.

7. Critères de pré-qualification

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants:

• **Références pertinentes** : 50 points

• **Présentation du candidat** : 10 points

• **Situation financière** : 30 points

• **Références pertinentes exécutées en Afrique** : 10 points

8. Procédure de passation

Une même personne juridique ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

Seuls les candidats présélectionnés au titre de la présente procédure pourront participer à la procédure d'Appel d'Offres ouvert en deux étapes prévue pour l'attribution du contrat. Une liste de candidats qui ne saura être inférieure à 4 ou supérieure à 8 sera arrêtée à la suite de la procédure de pré-qualification.

Les candidats admis seront invités à soumettre des offres techniques et financières dans les conditions et selon les modalités qui seront indiquées dans le règlement de consultation joint au dossier de consultation. L'attributaire du contrat PPP sera sélectionné par une procédure d'Appel d'Offres ouvert en deux étapes.

9. Droits de l'autorité contractante

Le MET se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

10. Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier en quatre (4) exemplaires en version papier : une (1) version originale et trois (3) copies ainsi qu'une (1) version numérique sur un support clé USB. Les dossiers doivent être envoyés sous pli fermé et anonyme, déposés contre récépissé, au plus tard le **25/07/2022** à 12h à la Direction des Études, de la Programmation et de la Coopération du Ministère de l'Équipement et des Transports à l'adresse suivante :

Ministère de l'Équipement et des Transports,

Rue : prolongement de la route de Nouadhibou vers Sebkh

2ème Étage/ Immeuble MET

Ville : Sebkh - Nouakchott - Mauritanie

Numéro de téléphone : +222 45251961 / Numéro de télécopie : +222 45251815

Le dossier comportera la mention : « À l'attention de l'unité de gestion en charge de la passation du contrat PPP relatif au Projet d'Autoroute à péages reliant les villes de Nouakchott et Boutilimit. »

Les dossiers transmis par voie électronique seront rejetés.

Les dossiers déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis des candidats ne seront pas admis. Les dossiers déposés ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait.

Toutes les informations demandées pour la pré-qualification doivent être fournies par les candidats en langue arabe ou française. Des informations peuvent être fournies dans une autre langue, mais elles devront être accompagnées d'une traduction certifiée.



Les Mourabitoune tiennent tête aux Panthères du Gabon et reste en tête du groupe I



Les Mourabitoune, en déplacement, ont tenu en échec, mercredi, les Panthères du Gabon (0-0), à Franceville, pour le compte de la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2023.

Les protégés d'Amir Abdou ont relevé, durant une partie difficile, le défi tactique et technique et ont gagné plusieurs duels face à des panthères coriaces. En dépit de la pression mise par les Panthères à

plusieurs reprises, les Mourabitoune ont su noyé complètement les assauts des partenaires de Bouanga. Bien en place, les Mourabitoune ont empêché les gabonais, en manque d'inspiration, de trouver la faille. Toutefois, les intentions offensives des Mourabitoune n'étaient pas plus franches.

Les Mourabitoune décrochent un point précieux à l'extérieur et conservent la tête du groupe I avec

4 points, soit le même nombre de points que les Gabonais mais avec une différence de buts qui leur est favorable.

Prochaine sortie en septembre, pour une double confrontation avec la RD Congo. Ce sera d'abord un déplacement à Kinshasa avant la réception à Nouakchott. Les Mourabitoune avaient dominé le Soudan (3-0), lors de la première journée, au Stade Cheikha Boudia.

La Zambie se donne de l'espoir, les Requins Bleus trouvent la voie

Dans une mauvaise passe après sa défaite 1-3 contre la Côte d'Ivoire lors de la première journée des éliminatoires et menée au score ce mardi pour le compte de sa deuxième sortie vers la Coupe d'Afrique des Nations 2023 mardi, la Zambie est revenue au score avant de battre les Comores 2-1.

C'était au National Heroes Park à Lusaka et grâce à ce succès, les Chipolopolo sont revenus dans la course à la qualification.

C'est d'ailleurs, le premier succès du technicien croate Aljoša Asanović qui avait perdu (1-3) avec ses troupes le premier match face à la Côte d'Ivoire à Yamoussoukro.

Si les Zambiens ont démarré le

La Zambie affrontera le Lesotho lors d'une double confrontation en septembre

Dans l'autre match simultané, le Cap-Vert s'est remis sur les rails en battant le Togo 2-0 ce mardi soir.

Battus 0-2 par les Etalons lors de la première journée, les Requins Bleus se sont remis de cette défaite en gagnant à l'Estadio Municipal Aderito Sena de Mindelo.

Un but en début de match de Julio Tavares et un autre dans les arrêts de jeu de Jamiro Monteiro ont suffi à l'équipe locale pour sceller la victoire du Groupe B.

Le sélectionneur du Cap-Vert Pedro Leitao Bubista a apporté quelques modifications à l'équipe qui a été



Stage au Maroc :

Second revers des Mourabitoune U23



Les Mourabitoune U23 ont clôturé leur stage en terre marocaine par un revers (4-1) face aux Lionceaux de l'Atlas, mardi 7 juin, à Kenitra. L'unique but mauritanien a été inscrit par Silly Sankharé.

Le groupe dirigé par Ahmed Aït-Ouarab prépare les éliminatoires de la CAN de la catégorie qui devraient démarrer en septembre

prochain. Stage à Rabat terminé...! Tentant de justifier cette contreperformance, le sélectionneur U23 Ahmed Aït-Ouarab a affirmé que 'les défaites ne sont jamais agréables mais elles font grandir...'

Avec six absents du dernier match (3 en A et 3 pour raisons administratives), ce fut l'occasion de donner de l'expérience à d'autres joueurs dont notamment 3 U20 qui ont pu

s'enrichir dans cette catégorie d'âge supérieure.

Merci encore et surtout bravo à cette belle équipe marocaine composée de joueurs professionnels de grande qualité... du match à Rabat !

Pour rappel, le samedi dernier, les Mourabitoune U23 s'étaient inclinés (2-0) face au Maroc pour leur premier match amical !

match pied au plancher, ce sont les Comoriens qui marquent les premiers à la 13e minute grâce à El Fardou Ben Mohammed.

L'attaquant zambien Fashion Sakala rate deux occasions de but ou plutôt c'est le gardien comorien Ali Ahmada qui sauve les siens.

Ahamada s'est étiré au maximum pour effectuer un magnifique arrêt du bout des doigts et sortir le ballon du cadre à la 29e minute.

A deux minutes de la pause, le Zambien Lubambo Musonda n'a pas connu plus de réussite sur son tir.

C'est finalement le capitaine zambien Enock Mwepu qui marque le but égalisateur après un contrôle de la poitrine suivi d'un tir.

Les Coelancanthes ont eu l'occasion de reprendre les devants encore une fois mais le tir de Kassim M'Dahoma est dévié sur la barre transversale par Nsabata.

Il faut un coup franc tiré par le remplaçant Kings Kangwa à deux minutes de la fin pour donner la victoire à la sélection zambienne.

Sur le coup, Ahamada n'a rien pu faire.

ce succès, la Zambie rejoint la Côte d'Ivoire et les Comores avec trois points en tête du classement du groupe H.

Toutefois, la Côte d'Ivoire affrontera le Lesotho lors de son deuxième match de groupe, mercredi.

battue 0-2 par le Burkina Faso il y a quelques jours à Marrakech.

Deroy Duarte, Jovane Cabral et Julio Tavares ont démarré la rencontre de même que Sixten Mohlin dans les buts.

Né au Portugal et ancien joueur de Manchester United, Bébé a été titularisé pour faire sa deuxième apparition en compétition.

Le patron technique du Togo, Paulo Duarte, a affronté les Requins Bleus avec la même formation qui a été tenue en échec 2-2 par l'eSwatini il y a quatre jours au Stade de Kegue à Lomé. Le Cap-Vert a vu sa domination payée par l'ouverture du score à la 10e minute de Tavares.

Duarte a fait trois changements en début de deuxième période avec les entrées de Floyd Ayité, David Hennen et Gnama Akate.

S'il y a eu un mieux, le Togo n'a pu cadrer aucun tir malgré sept tirs au contraire des Cap-Verdiens qui ont doublé la mise dans le temps additionnel grâce à Monteiro pour sceller le sort du match.

Le Cap-Vert remporte ainsi sa première victoire des éliminatoires et passe ainsi à la deuxième place du groupe avec trois points de retard sur le Burkina Faso dans le groupe B.

Pour les 3-ème et 4-ème journée, le Cap Vert sera opposé à l'eSwatini en septembre.

